

Département de l'Aude

Arrondissement de
Carcassonne

Domaine : 5 – Institutions et
vie politique

Sous-domaine : 5.7 -
Intercommunalité

Objet : adhésion au
groupement de commandes
pour la passation d'un
accord-cadre pour la
réalisation de travaux liés à
la défense incendie

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 14

Date de convocation :
16/01/2023

Date de publication de la
présente délibération :

La convocation du CM et le
compte-rendu de la présente
délibération ont été affichés
conformément aux articles L
2221-7 et L 2121-7 du
C.G.C.T.

Envoyé en préfecture le 24/01/2023

Reçu en préfecture le 24/01/2023

Affiché le

ID: 011-211102439-20230119-D202302V2-DE

République Française

Commune de Montferrand

Délibération du conseil municipal

Séance du 19 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le dix-neuf du mois de janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BILLIATO Lucie, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, BONDOUI Régis, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.

Excusés : Mme BIAU-PRADEL Gisèle, Mr PUGINIER Régis

Secrétaire de séance : Mme FONQUERGNE Virginie

Mr le Maire indique au conseil municipal que la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois a créé, conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique, un groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre pour la réalisation de travaux liés à la défense incendie.

Compte-tenu que la commune a des besoins similaires et dans le but de rationaliser les démarches administratives liées aux procédures de passation de marchés, Mr le Maire sollicite le conseil municipal afin d'adhérer audit groupement de commandes.

Mr le Maire donne lecture du projet de convention qui définit la constitution et les modalités de fonctionnement du groupement de commandes et qui désigne la CCCLA comme coordonnateur dudit groupement.

Mr le Maire sollicite le conseil municipal afin :

- d'adhérer au groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre pour la réalisation de travaux liés à la défense incendie constitué par la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois,
- d'approuver le projet de convention ;
- de l'autoriser à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

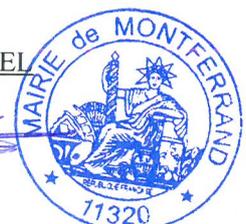
. APPROUVE l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre pour la réalisation de travaux liés à la défense incendie constitué par la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

. APPROUVE le projet de convention du groupement de commandes.

. AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Ch. PRADEL



Signé par Christophe PRADEL, maire, le 23 janvier 2023

2023-02